



FICHE INSCRIPTION DIFFERENTS SERVICES 2024 2025

A rendre obligatoirement avant le 28 juin 2024 pour la rentrée de septembre

NOM PRENOM enfant : **ECOLE :** **CLASSE :**

RESTAURANT SCOLAIRE / CANTINE

Les menus sont disponibles sur le site internet de la commune

Inscription des enfants.....

* OUI NON à compter du.....

Cochez vos besoins : vos enfants seront inscrits à la cantine pour toute l'année les :

- lundi
- mardi
- jeudi
- vendredi
- besoin occasionnel (**attention repas à commander 2 semaines à l'avance sur Argenton**)

Les représentants certifient n'être redevable(s) d'aucune facture liée à la restauration scolaire de la commune.

OUI NON

Prix du repas : 3,20 € (maternelle) 3,35 € (élémentaire)

TEMPS d'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAPS)

Le programme des Taps annuel est disponible sur le site internet de la commune et affiché dans les écoles

Ils se déroulent les vendredis de 15h à 16h15 au tarif de **7 euros / enfant et par an.**

Nous, soussignés, les responsables légaux des enfants. Mr/Mme..... les inscrivons aux T.A.P pour participer **aux activités et sorties programmées par l'organisateur**, j'autorise donc mon enfant à être encadré par des agents communaux et/ou des intervenants extérieurs (poterie, bricolages, gym, échecs, sport, scientifiques, patrimoine...etc) et autorise mon enfant à sortir de l'école pour se rendre au city stade ou salle de sport (en cas de sport) où dans le village (patrimoine) toujours accompagné d'adultes sur le trajet.

OUI NON

Nous, soussignés, les représentants légaux autorisons, notre (nos) enfant(s)..... à rentrer seul-s à la fin des TAP : *

OUI NON

Ou accompagnés des personnes suivantes (si autres que les parents) :

GARDERIE PERISCOLAIRE

Nous, soussignés, les responsables légaux des enfants....., les inscrivons à la GARDERIE

OUI NON BESOIN OCCASIONNEL (prévenir en amont la mairie) :

Fréquentation à compter du.....

Cocher les jours fréquentés annuellement :

- Lundi matin
- Lundi soir
- Mardi matin
- Mardi soir
- Mercredi matin
- Mercredi midi
- Jeudi matin
- Jeudi soir
- Vendredi matin
- Vendredi soir

Nous, soussignés, les représentants légaux autorisons, notre-nos enfant-sà rentrer seul-s de la garderie.

OUI NON

Ou accompagnés des personnes suivantes (si autres que les parents) :

Tarif de la garderie : 0.60 € euros à la demi-heure entamée / 1€20 l'heure



FICHE INSCRIPTION DIFFERENTS SERVICES 2024 2025

TRANSPORTS SCOLAIRES (Bouillé-Loretz uniquement)

Nous, soussignés, les responsables légaux des enfants..... les inscrivons AUX TRANSPORTS SCOLAIRES (entourer) **OUI** **NON**

Pour cela, il convient de compléter une demande de carte de transport pour chaque enfant concerné, inscription en ligne via le site www.transports.nouvelle-aquitaine.fr

Nous, soussignés, les représentants légaux autorisons, notre-nos enfant-sà rentrer seul-s à notre domicile.

OUI **NON**

ACCUEIL DU MERCREDI APRES MIDI (sur Argenton l'église école publique) 12h/18h

Nous, soussignés, les responsables légaux des enfants..... les inscrivons à l'accueil de loisirs du mercredi après-midi de 12h à 17h (garderie jusqu'à 18h 0.50€ la demi-heure) **pour les enfants scolarisés sur Loretz d'Argenton** :

OUI POUR TOUTE L'ANNEE ou 1 sur 2 (précisez semaine paire ou impaire) **NON**

BESOIN OCCASIONNEL Selon places disponibles (prévenir au minimum 15 jours à l'avance)

Un planning est à remplir pour 2 mois ou inscription par mail à Mme Chevrier : scolairealsh@loretz-argenton.fr

Si vous inscrivez vos enfants à l'année : il faudra penser à prévenir pour les annulations au minimum 8 jours à l'avance, sinon vous serez facturé sauf pour absence médicale (sur justificatif). **Un car aller gratuit est mis à disposition pour les enfants de Bouillé mais il faut venir les chercher sur Argenton.** Des programmes d'activités des mercredis vous seront envoyés par mail si inscription et seront affichés dans les garderies périscolaires et disponibles sur le site internet de la commune et page facebook.

Tarifs mercredis selon QF :

Quotient Familial	Tarif en € repas et goûter inclus
0 à 550	6.00 €
551 à 770	7.00 €
771 à 1000	7.50 €
Supérieur à 1001	8.00 €

ALSH VACANCES (sur Argenton) ET ETE (sur Bouillé)

Nous, soussignés, les responsables légaux des enfants..... les inscrivons à l'accueil de loisirs ouvert seulement la première semaine des petites vacances de Février/Avril et Octobre puis l'été le mois de Juillet (3 semaines) et fin août (4 jours) sur demande : (tarifs disponibles sur site internet et sur plaquette vacances). Inscription possible uniquement à la journée entière 9h/17h ou à la semaine forfait 4 jours/semaine ou 5 jours/semaine.

- Vacances hiver 1^{ère} semaine
- Vacances printemps 1^{ère} semaine
- Vacances automne 1^{ère} semaine
- Vacances été Juillet :
- 1^{ère} semaine 28
- 2^{ème} semaine 29
- 3^{ème} semaine 30
- Dernière semaine août 35
- Besoin occasionnel selon les périodes**

Dans tous les cas ceci ne vaut pas inscriptions sur les périodes : vous recevrez les programmes d'animations par mail ou papier (été) ainsi que le bulletin d'inscription à rendre par mail ou papier à la mairie pour chaque période de vacances avant la date indiquée sur celui-ci. Places limitées par ordre d'arrivée : attention à ne pas désinscrire vos enfants une fois le bulletin rendu (ou au minimum 15 jours à l'avance) sinon cela prend la place d'autres enfants. Les plaquettes sont diffusées environ 1 mois avant la période (petites vacances) par mail et sur le site de la commune et fin mai pour l'été.

IMPORTANT

Nous, responsables légaux des enfants....., nous nous engageons à prévenir la mairie en cas de changements (adresse, téléphone, fréquentation, personnes autorisées) et validons toutes les informations notées dans le dossier. **Nous nous engageons à lire et à respecter les règlements intérieurs de chaque service (disponibles sur le site internet de la commune) et à régler toutes les factures des services.**

DATE :

SIGNATURES :